

Bordereau de signature

DEL2018_0179



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/10/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/10/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-10-03)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2018_ 0179

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018,
L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-huit septembre, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 septembre 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme TROQUIER, M. RATOUCHE, Mme NAKACH, M. FONTAINE, M. MAYOULOU NIAMBA, M. BEAULIEU, M. BARDET, Mme BEAUMEL, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE (à partir de 19h25 au point 6), Mme JULIAN, M. ROSENMANN, M. CALAMITA (à partir de 19h19 au point 3), Mme VICTOR, M. DRAMÉ, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, M. NGUYEN, M. TATI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme NATALE qui a donné pouvoir à Mme MONIER,
M. SANCHEZ qui a donné pouvoir à Mme NAKACH,
M. DIOGO qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES,
Mme NEDJARI qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER,
Mme ROTOMBE qui a donné pouvoir à M. FONTAINE,
Mme COLLETTE qui a donné pouvoir à M. BEAULIEU (jusqu'à son arrivée à 19h25 au point 6),
M. NYA NJIKÉ qui a donné pouvoir à Mme JULIAN,
Mme CAMARA qui a donné pouvoir à M. BARDET,
M. CALAMITA qui a donné pouvoir à M. TIENG (jusqu'à son arrivée à 19h19 au point 3),
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M. DRAMÉ.

ABSENTES : Mme DODOTE (excusée), Mme PELLICOLI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme VICTOR.

Point 4 : Répertoire Electorale Unique (REU) : Désignation des membres de la Commission de contrôle

- suite DEL2018_ 0179
portant Répertoire Electorale Unique (REU) : désignation des membres de la Commission de contrôle (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Electoral,

VU la loi n° 2016-1049 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales entrera en vigueur au 1er janvier 2019

VU l'article 4 de la circulaire Préfectorale du 03 août 2018,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune, d'instituer la nouvelle commission

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner trois conseillers municipaux de la liste majoritaire et deux conseillers municipaux de la liste d'opposition parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

CONSIDÉRANT qu'en cas de plusieurs volontaires de la même liste, les membres seront désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

CONSIDÉRANT que les membres de la commission de contrôle seront nommés par arrêté préfectoral au plus tard le 10 janvier 2019,

CONSIDÉRANT que le vote de cette désignation se déroule au scrutin public,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE

-Pour la liste majoritaire : Mme Marie-Rose MONIER, Mme Patricia JULIAN et M. Jean-Pierre BARDET,

-Pour la liste d'opposition : M. Marcus DRAMÉ et M. Alain KAPLAN.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la liste des membres à Madame la Préfète de Seine et Marne,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le	03 OCT. 2018
Affiché en Mairie le	03 OCT. 2018
Publié au RAA le	03 OCT. 2018